



BUREAU DE L'ASSEMBLEE

AS/Bur/CB (2022) 06

11 mars 2022

Aux membres de l'Assemblée

Carnet de bord de la réunion tenue de manière hybride le vendredi 11 mars 2022

Le Bureau de l'Assemblée, réuni le vendredi 11 mars 2022 de manière hybride, sous la présidence de M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire, en ce qui concerne :

- **Communication** : a pris note de la communication du Président de l'Assemblée, de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, et a tenu un échange de vues avec la Secrétaire Générale ;
- **Procès-verbaux des réunions tenues le 28 janvier 2022 et le 5 février 2022** : a approuvé les procès-verbaux de ces réunions ;
- **Session plénière extraordinaire de l'Assemblée parlementaire (Strasbourg, 14-15 mars 2022)** :
 - Demande de débat selon la procédure d'urgence :
 - a pris note de la demande de tenir un débat sur *Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine*, déposée par les cinq groupes politiques,
 - a pris note de la décision des Délégués des Ministres du 10 mars 2022 sur les Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et de la demande du Comité des Ministres, selon la Résolution statutaire (51)30, de consulter l'Assemblée Parlementaire « sur une potentielle future utilisation de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe »,
 - a décidé de recommander à l'Assemblée de tenir le débat sur *Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine*, et d'examiner et d'adopter dans le cadre de ce débat l'Avis de l'Assemblée, demandée par le Comité des Ministres selon la Résolution statutaire (51)30,
 - a transmis la question à la Commission des questions politiques et de la démocratie ;
 - Projet d'ordre du jour : a mis à jour le projet d'ordre du jour ;
- **Renvois et transmissions en commissions** : a examiné et approuvé les renvois et transmissions tels que présentés en annexe, sous réserve de ratification par l'Assemblée ;
- **Deuxième partie de session de 2022 (Strasbourg, 25-28 avril)** :
 - A décidé de proposer à l'Assemblée de tenir un débat de politique générale sur *Conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine* et de saisir la Commission des questions politiques et de la démocratie sur cette question,
 - A établi le projet d'ordre du jour ;

- **Réunions en dehors de Strasbourg et Paris** : a autorisé
 - la Sous-commission sur les enfants de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable à se réunir à Rome les 7-8 avril 2022,
 - la Commission sur l'égalité et la non-discrimination à se réunir à Stockholm le 12 mai 2022,
 - la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) à se réunir à Ankara les 24-25 mai 2022 ;
- **Date et lieu des prochaines réunions** :
 - Jeudi 21 avril 2022, 9 h 30, Strasbourg
 - Jeudi 28 avril 2022, 14 h 00 (partie de session - à confirmer)
 - Lundi 30 mai 2022, 15 h 00, Dublin.

Artemy Karpenko, Kateryna Gayevska

Copie aux :

Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire
Directrice, Directeur et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire
Secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques de l'Assemblée
Secrétaires des délégations d'observateurs et de partenaires pour la démocratie
Secrétaire Général du Congrès
Secrétaire du Comité des Ministres
Directeurs Généraux
Directeur de Cabinet de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Directeur du bureau de la Commissaire aux droits de l'homme
Directeur de la Communication
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

Annexe – Renvois et transmissions en commissions

A. Renvois et transmissions en commissions

- [Doc. 15474](#) Proposition de résolution, *Conséquences humanitaires et migrations internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine* : renvoi à la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées *pour rapport*
- [Doc. 15446](#) Proposition de résolution, *Examen de la légitimité et de la légalité de la dérogation ad hominem à la limitation des mandats en faveur du Président en exercice de la Fédération de Russie* : renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

B. Demande de prolongation de renvoi

- *Le respect des obligations découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe de Malte* (Renvoi 4447 du 12 avril 2019 – validité : 12 avril 2022) : prolongation jusqu'au 24 juin 2022